

EN CAS D'INONDATION JE SAIS REAGIR !



L'île de Noirmoutier, avec les deux tiers de son territoire sous le niveau des plus hautes eaux, est particulièrement exposée et vulnérable aux phénomènes de submersion marine. Découvrez les bons comportements à adopter pour devenir acteur de votre propre sécurité !

JE COMPOSE MON PACK SÉCURITÉ



...pour être plus serein le jour où un événement majeur se produit.

Je reste informé : radio à pile, téléphone portable et son chargeur.

Je reste au sec : vêtements de rechange, couverture de survie, sac de couchage.

Je reste organisé : argent liquide, carte bleue, couteau multifonction, photocopies des assurances, papiers d'identité, doubles des clés (voiture et maison), lampe de poche et piles, sifflet, briquet, de quoi s'occuper, objet avec une valeur sentimentale.

Je reste en bonne santé : trousse de secours, de quoi se laver, médicaments et ordonnances, une bouteille d'eau par personne, aliments non périssables.

J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES

1 AVANT



Préparez votre pack sécurité et votre Plan Familial de Mise en Sureté.



Faites réaliser les mesures d'adaptation de votre habitation afin de limiter son exposition au risque d'inondation.



Récupérez le document d'information sur les risques majeurs en mairie.



Personnes vulnérables : signalez vous en mairie.

2 PENDANT



Coupez le gaz, l'eau et l'électricité.



Montez, en sécurité dans les étages. N'utilisez pas les ascenseurs.



Restez informés. Radio France Bleu Loire Océan : 101.6 FM



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains.



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes.



Installez vos dispositifs de protection temporaires.



Évacuez dès que l'ordre est donné par les autorités.

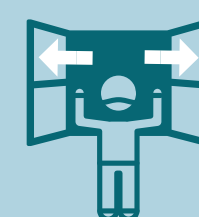


N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'équipe enseignante sait comment les protéger.



Ne circulez pas, à pied ou en voiture, dans une zone inondée. Évitez les secteurs littoraux.

3 APRES



Aérez, nettoyez, désinfectez et chauffez votre logement.



Attendez l'aval des autorités pour réintégrer ou sortir de votre logement.



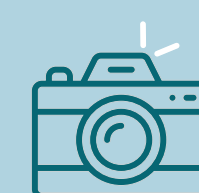
Contactez votre assureur pour déclarer votre sinistre.



Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable via l'avis favorable des autorités.



Ne rétablissez les réseaux qu'après avis favorable des services municipaux ou d'un professionnel.



Faites l'inventaire des dommages et prenez des photos. Marquez la hauteur d'eau atteinte.